

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00299

**AMENAGEMENT DE L'ONDENON ET DE L'ONDAINE A LA RICAMARIE –
ACQUISITION DE DEUX PAVILLONS RUE DU PRE VIVIER ET SCISSION DE
COPROPRIETE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180529-D20180029910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

AMENAGEMENT DE L'ONDENON ET DE L'ONDAINE A LA RICAMARIE – ACQUISITION DE DEUX PAVILLONS RUE DU PRE VIVIER ET SCISSION DE COPROPRIETE

Le projet d'aménagement de l'Ondenon et de l'Ondaine à La Ricamarie a été validé par délibération du Bureau communautaire du 14 septembre 2017.

Les travaux projetés ont pour objectif de limiter les risques d'inondation importants, mis en évidence par les études réalisées dans le cadre du contrat de rivière et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Dans le cadre de ces études, les biens fortement exposés aux risques inondations ont été identifiés dont principalement 4 pavillons appartenant au bailleur social le Toit Forézien, situés aux n° 2 et 4 Square Duché et aux n° 21 et 23 rue du Pré Vivier. Ces pavillons font partie d'un ensemble immobilier en copropriété et comprenant 10 maisons jumelles (20 logements) avec terrain attenant, le tout étant cadastré sous la parcelle AB n°604 pour une contenance globale de 4 068 m².

Par délibération en date du 21 décembre 2017, l'acquisition anticipée des deux maisons les plus vulnérables au risque inondation situées Square Duché a été approuvée dans le cadre du dispositif « Fonds Barnier ». Il est prévu que ces biens soient, après acquisition, démolis pour les soustraire au risque inondation et permettre par la suite la réalisation des travaux d'aménagement de la rivière.

Afin de permettre la bonne réalisation des travaux, il est également nécessaire d'acquérir deux autres pavillons du Toit Forézien, situés aux n° 21 et 23 rue du Pré Vivier. L'acquisition de ces deux pavillons interviendra moyennant le prix de 260 300 euros conformément à l'avis du Domaine en date du 17 mai 2018.

En sus de l'acquisition de ce tènement immobilier, il est nécessaire également que Saint-Etienne Métropole dispose d'une partie des terrains de la copropriété, à usage de jardin, donnés en jouissance exclusive aux occupants des pavillons, pour réaliser les travaux d'aménagement de la rivière.

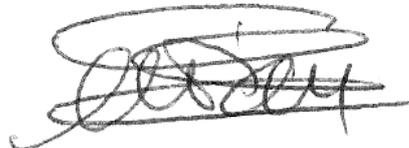
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition des pavillons situés aux numéros n° 21 et 23 rue du Pré Vivier sur la commune de La Ricamarie appartenant au bailleur social le Toit Forézien suivant les modalités et conditions évoquées ci-dessus,**

- approuve, dès les aménagements réalisés par Saint-Etienne Métropole, la scission de copropriété portant sur l'assiette foncière des quatre maisons dont la Métropole sera propriétaire ainsi que sur l'assiette foncière d'une partie des jardins de la copropriété donnés en jouissance exclusive ; cette scission sera établie par acte notarié et se fera sans soulte de part ni d'autre entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat des copropriétaires, étant entendu que les frais liés à cette scission seront à la charge de Saint-Etienne Métropole,
- approuve dans le cadre de la scission de la copropriété la modification de l'Etat Descriptif de Division, étant entendu que tous les frais afférents à cette modification seront pris en charge par Saint-Etienne Métropole (frais de géomètre, frais notariés...),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents ou pièces découlant de la présente délibération,
- désigne Me GUIBERT, notaire au Chambon-Feugerolles, comme rédacteur de tous les actes nécessaires à ces ventes, en double minute avec Me GONON, notaire à Saint-Etienne, représentant le vendeur,
- autorise le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme par les acquéreurs,
- les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération 430 CT ONDA 226 sur le budget Rivières section d'investissement de l'exercice en cours.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU